

# Révision de la législation albertaine régissant le travail et l'emploi

03 avril 2017

Le gouvernement néo-démocrate de l'Alberta tient présentement des consultations publiques afin d'examiner en profondeur la législation provinciale régissant le travail et l'emploi. On propose de modifier considérablement l'Employment Standards Code et le Labour Relations Code et les modifications, si elles sont adoptées, auront de profondes conséquences pour les employeurs albertains.

Voici certaines modifications que l'on compte apporter à l'Employment Standards Code : introduction de congés sans solde autorisés avec protection d'emploi, abaissement des seuils d'admissibilité applicables aux congés sans solde autorisés avec protection d'emploi existants, accélération du rythme auquel les heures supplémentaires peuvent être mises en banque, modification des critères d'admissibilité et du calcul des heures supplémentaires dans le contexte des semaines de travail comprimées, introduction de pauses supplémentaires pour les employés, changements aux critères d'admissibilité et au calcul de l'indemnité de jours fériés, modifications quant à l'emploi de jeunes travailleurs, introduction d'exigences supplémentaires quant au préavis dans le contexte d'un licenciement collectif et introduction de nouveaux outils qui permettent d'intervenir auprès d'employeurs qui ne se conforment pas à la législation, notamment au moyen d'un système de sanctions administratives. Les changements qui sont proposés en ce qui a trait au Labour Relations Code sont moins clairs, mais ils semblent englober les éléments suivants : rendre obligatoire l'inclusion de la formule Rand dans les conventions collectives, modifier le processus d'accréditation des syndicats, évaluer les diverses solutions au chapitre du règlement des différends dans le cas des conflits insolubles et élargir le mandat de l'Alberta Labour Relations Board en accordant à l'organisme des pouvoirs accrus et en prévoyant des procédures et des correctifs améliorés.

Le grand public a jusqu'au 18 avril 2017 pour faire part de ses commentaires à l'égard à ces deux documents.

Par

Services

[Travail et emploi](#)

## BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](http://blg.com)

### Bureaux BLG

#### Calgary

Centennial Place, East Tower  
520 3rd Avenue S.W.  
Calgary, AB, Canada  
T2P 0R3

T 403.232.9500  
F 403.266.1395

#### Ottawa

World Exchange Plaza  
100 Queen Street  
Ottawa, ON, Canada  
K1P 1J9

T 613.237.5160  
F 613.230.8842

#### Vancouver

1200 Waterfront Centre  
200 Burrard Street  
Vancouver, BC, Canada  
V7X 1T2

T 604.687.5744  
F 604.687.1415

#### Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Suite 900  
Montréal, QC, Canada  
H3B 5H4

T 514.954.2555  
F 514.879.9015

#### Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower  
22 Adelaide Street West  
Toronto, ON, Canada  
M5H 4E3

T 416.367.6000  
F 416.367.6749

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à [desabonnement@blg.com](mailto:desabonnement@blg.com) ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans [blg.com/fr/about-us/subscribe](http://blg.com/fr/about-us/subscribe). Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à [communications@blg.com](mailto:communications@blg.com). Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur [blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels](http://blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels).

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.